

**REDEVANCE SUR LA LOCATION DU COMPTEUR D'EAU ET SUR
LA CONSOMMATION D'EAU DE LA DISTRIBUTION PUBLIQUE :
COMPTE DE L'EAU 2019 : COUT VERITE DISTRIBUTION
APPLICABLE AU 01/01/2021.**

La Bourgmestre de la Commune de LIBRAMONT-CHEVIGNY, porte à la connaissance du public que le règlement concernant la redevance sur la location du compteur d'eau et sur la consommation d'eau de la distribution publique : compte de l'eau 2019 : coût vérité distribution applicable au 01/01/2021 a été approuvé par le Conseil communal en séance du 08 juillet 2020 et par la Députation permanente sous n° Spw ias/050002//boret_mar/155000 le 08 février 2021.

Le texte du règlement peut être consulté à la maison communale à Libramont-Chevigny.

A Libramont-Chevigny, le 04 mars 2021.

Le Directeur général,

M. GUEIBE.



La Bourgmestre,

L. CRUCIFIX.